

le 22 Mai 2017

Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation régionale et délégation d'itinéraire Véloroute Vallée
du Lot (V86) de l'AF3V Association Française pour le développement
des Véloroutes et Voies Vertes
5 avenue F. Collignon 31200 Toulouse
J. Savary délégué régional AF3V

à Mr Pierre Camani, Président
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Objet : Soutien de l'AF3V aux propositions de « sécurisation de la jonction entre la Véloroute Vallée du Lot à Aiguillon et la Véloroute Canal des Deux Mers » réalisées par la Communauté de Communes du Confluent fin 2016, et demande d'action du Conseil Départemental

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, vous a demandé à plusieurs reprises d'aménager une liaison cyclable sécurisée entre Aiguillon, début actuel de la Véloroute de la vallée du Lot, et la Véloroute « Le Canal des Deux mers à vélo » à Buzet et Damazan, en passant par le pont de St-Léger, successivement :

- = en Octobre 2001 (étude de faisabilité de la Véloroute vallée du Lot) ;
- = en Novembre 2010 (lettre du 25-11-2010) ;
- = en Juillet 2011 (randonnée cycliste pour la Véloroute vallée du Lot – rassemblement au pont de St-Léger le 3 juillet)
- = en Juillet 2012 (rassemblement de cyclistes et d'élus locaux au pont de St-Léger le 12-07-2012) ;
- = en Février 2013 (lettre du 03-02-2013) et lors de la rencontre du 08-03-2013 avec M. P. Cassany Vice-Président.

La Communauté de Communes du Confluent a élaboré, à l'automne 2016, en collaboration avec le SMAV Lot et l'AF3V, deux projets de « sécurisation de la jonction entre la Véloroute de la vallée du Lot et la Voie Verte du canal de Garonne » :

= une « proposition de court terme » Aiguillon-St-Léger-Damazan qui reprend en grande partie l'itinéraire proposé par l'AF3V depuis 2001, avec traversée de la Garonne au pont de la D8 à St-Léger.

Dans ce projet la traversée au pont de St-Léger serait sécurisée, sans création de passerelle, par les mesures suivantes :

- Agrandissement des panneaux 50km/h ;
- Limitation de la vitesse sur le pont à 30km/h ;

Panneaux lumineux clignotants à chaque extrémité du pont indiquant la vitesse de 30km/h et le partage de la voie avec les cyclistes ;
Création d'une traversée piétonne au bout du pont côté Aiguillon ;
Sécurisation de l'accès cycliste à la D642 (courte piste cyclable).

L'AF3V soutient cette « solution de court terme » qui améliorerait la sécurité, et demande aussi la création d'un rond-point au carrefour D8-D642.

L'AF3V souhaite que le Conseil Départemental étudie et réalise cette « solution de court terme » qui permettrait d'ouvrir rapidement la jonction qui manque aujourd'hui.

= une « proposition de long terme » par Port-Ste-Marie et Feugarolles qui prévoit des sections en Voie Verte

Ce projet prévoit une liaison entre Aiguillon et la Véloroute du Canal des Deux Mers à Feugarolles en utilisant successivement :

Des rues et chemins jusqu'au bord de la Garonne ;

Les « mates », digues de protection le long de la Garonne, sur 3km pour rejoindre les chemins ruraux de Port-Ste-Marie ;

L'ancienne voie ferrée de Port-Ste-Marie, non déclassée, avec un « revêtement provisoire » au pont des Meneaux sur la Garonne.

L'AF3V soutient cette « solution de long terme » Aiguillon-Feugarolles, et demande que la traversée de la RD8, au sud d'Aiguillon, soit sécurisée par un passage souterrain ou en deux temps.

L'AF3V souhaite que le Conseil Départemental étudie et réalise cette « solution de long terme ».

L'AF3V demande aussi la création d'une Voie Verte permanente sur l'ancienne voie ferrée entre Port-Ste-Marie-Feugarolles et Vianne (total 9km), pour :
pérenniser la liaison entre les deux Véloroutes vallée du Lot (V86) et Canal des Deux Mers à vélo (V80) ;
constituer un premier tronçon en Voie Verte pour la Véloroute Transibérienne (EV3).

Nous vous informons que nous organiserons du 1^{er} au 13 juillet 2017 une deuxième randonnée cycliste entre Aiguillon et les sources du Lot, pour faire la promotion de la Véloroute de la vallée du Lot. Le 1^{er} Juillet vers 10h30 les 40 cyclo-randonneurs seront présents au pont de St-Léger pour demander une liaison sécurisée entre Aiguillon et le canal.

Notre association espère que le Département du Lot-et-Garonne prendra en compte les demandes de la Communauté de Communes du Confluent, et de notre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien Savary

Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-
Roussillon
Délégation d'itinéraire AF3V pour la Véloroute de la vallée du Lot
(V86)

Copie à :

- Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- M. François Collado, Maire de Nicole
- Monsieur Michel de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- Monsieur Michel Masset, Maire de Damazan
- Monsieur Jean-Louis Molinié, Maire de Buzet-sur-Baïse
- Monsieur Jacques Larroy, Maire de Port-Sainte-Marie
- Monsieur Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuvois
- Mme Laurence Ducos, Conseillère Départementale du canton du Confluent
- M. Alain Merly, Conseiller Départemental du canton du Confluent
- M. Michel Masset, Conseiller Départemental du canton de Lavardac
- Mme Valérie Tonin, Conseillère Départementale du canton de Lavardac

PJ :

Programme de la randonnée « Pour la Véloroute de la vallée du Lot » du 1^{er} au 12 Juillet 2017 (3 pages)